

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 — — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 35 — — soir, Express.
 6 — 56 — — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, Libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici le projet d'adresse du Corps-Législatif, lu en comité secret, le 4 janvier, lequel a été accueilli par de nombreuses marques d'approbation :

« Sire,

Le Corps-Législatif partage la confiance que vous inspire le renouvellement de ses pouvoirs. Malgré la vivacité de la lutte, les populations ont montré qu'elles restent toujours profondément dévouées aux institutions impériales, à votre personne et à votre dynastie.

En venant prendre notre part dans l'examen des affaires publiques, nous ne perdrons jamais de vue ces principes et ces sentiments, et nous agissons de concert avec vous, de manière à ne pas les affaiblir.

Votre Majesté a eu raison de devancer l'opinion publique dans la voie de la liberté industrielle et commerciale. La France, qui pendant longtemps avait douté d'elle-même, a foi aujourd'hui dans ses propres forces. Nos industries ont pu, par leurs efforts et leurs sacrifices, résister à la concurrence étrangère. Elles déploieront encore une plus grande énergie, lorsqu'elles verront les moyens de transport multipliés et rendus plus prompts et plus faciles.

Aussi souhaitons-nous que l'activité donnée aux travaux publics ne soit pas ralentie; qu'aucun retard ne soit apporté à l'exécution des chemins de fer, et que l'amélioration de nos ports, de nos rivières, de nos canaux, de

nos routes et surtout de nos chemins vicinaux soit toujours l'objet de la sollicitude de votre gouvernement.

Nos finances, sagement ménagées, affranchies des circonstances exceptionnelles qui pèsent sur elles, pourront faire face à tous les besoins du pays, sans qu'il soit nécessaire de recourir au crédit public ou à de nouveaux impôts.

Votre Majesté, dont les dispositions libérales ne se démentent pas, nous annonce encore de nouvelles réformes. Nous étudierons celles qui nous seront soumises avec le désir de seconder votre amour pour le véritable progrès.

Toutes les mesures qui auront pour but : de détruire les obstacles à la liberté des transactions ainsi qu'à l'initiative individuelle; de régler d'une manière équitable dans la question du travail, les rapports entre les citoyens placés dans des conditions différentes; d'accroître les attributions des communes et des départements, sans énerver le pouvoir central, seront accueillies par nous avec faveur et reconnaissance.

Nous nous associons à l'intérêt que Votre Majesté porte à tout ce qui a rapport à la religion, à la bienfaisance, aux arts, aux lettres et aux sciences. L'instruction primaire s'est rapidement développée depuis 1848.

Nous pensons comme vous que le nombre des enfants qui en sont privés est encore trop considérable; nous espérons le voir diminuer chaque année et disparaître enfin de nos statistiques, grâce à l'aisance croissante des populations, ayant pour complément les bienfaits de la gratuité. Nous souhaiterions aussi que

l'enseignement professionnel et agricole fût efficacement encouragé, en même temps que serait élevé le niveau des études donnant accès aux carrières libérales.

Ce système d'ensemble répondrait au besoin des familles et aux aspirations de la société moderne, en fortifiant toutes les carrières et en épargnant à la jeunesse de fréquents mécomptes.

Le Corps-Législatif croit comme nous, Sire, que les nations les plus sagement gouvernées ne sauraient se flatter d'échapper toujours à des complications extérieures et qu'elles doivent les apprécier sans illusions comme sans faiblesse. Les expéditions lointaines de Chine, de Cochinchine et du Mexique, qui se sont succédé, ont effectivement inquiété beaucoup d'esprits en France à cause des obligations et des sacrifices qu'elles entraînent.

Nous reconnaissons qu'elles doivent inspirer au loin le respect de nos nationaux et du pavillon français, et qu'elles peuvent aussi développer notre commerce maritime; mais nous serons heureux de voir se réaliser prochainement les bons résultats que Votre Majesté nous fait espérer.

Les souvenirs de notre histoire, les sentiments d'humanité qui nous animent, excitent nos plus vives sympathies pour le sort des Polonais. Nous avons vu avec douleur que les efforts combinés des trois grandes puissances n'aient pu parvenir à résoudre cette grave question selon vos intentions bienveillantes.

Nous ne pouvons pas non plus méconnaître que l'appui sincère et cordial de la Russie a été utile à la France dans une occasion importante. Nous regretterions que nos bons

rapports avec cette puissance vinsent à se refroidir.

Aussi avons-nous accueilli avec une satisfaction profonde cette noble idée d'un congrès européen, dont l'initiative sera pour votre règne un éternel honneur. La France, à laquelle vous avez rendu la splendeur et la gloire, vous sait gré de ne pas compromettre ses trésors et le sang de ses enfants pour des causes dans lesquelles ne sont engagés ni son honneur ni ses intérêts.

Laissez sans regrets, Sire, quelques préventions injustes accueillir avec défiance vos loyales et pacifiques propositions. Les idées nobles et saines que Dieu fait éclore dans le cœur des souverains pour le bien de l'humanité font leur chemin dans le monde et prennent racine dans le cœur des peuples. Attendez avec calme l'effet de vos paroles généreuses. La France homogène, compacte, sûre de ses forces, confiante en vous, ne redoute aucune agression; elle n'a aujourd'hui d'autre ambition que celle d'assurer son repos, de développer son bien-être matériel par le travail et la paix, son bien-être moral par la pratique sincère et graduée des libertés civiles et politiques.

L'amendement suivant vient d'être présenté sur le projet d'adresse par MM. le baron Jérôme David, Cazelles, Belmontet, Roy de Loulay, Curé, Pagézy, le général baron Gorsse, le colonel Réguis, Corneille, Girou de Buzareingues, le vicomte Clary.

Remplacer le paragraphe relatif à la Pologne, commençant par ces mots :

« Les souvenirs de notre histoire, les senti-

FEUILLETON.

LE MURIER D'OR,

(Suite.)

II. — LE NEVEU ET LA NIÈCE.

Dix-sept ans ont passé sur cette réunion terminée d'une si étrange manière. Le mystère qui avait troublé la fête ne fut jamais pénétré.

Avant d'aller plus loin, nous croyons devoir dire que cet épisode n'est pas le résultat d'une simple combinaison de fantaisie. Il est le point de départ d'une histoire authentique à laquelle nous avons peu ajouté.

Plusieurs années s'étaient donc écoulées.

Malgré les nombreuses et presque insurmontables épreuves auxquelles cette longue période avait soumis le commerce de Paris; malgré les ruines que les combinaisons de puissantes commandites avaient accumulées de divers côtés, le *Murier d'Or* était solidement resté debout; il avait traversé tous les périls, triomphé de toutes les tentatives dangereuses ou meurtrières pour tant d'autres. Ceux qui transportaient métaphoriquement son enseigne dans les do-

maines du règne végétal, le déclaraient définitivement enraciné de façon à faire souche.

Son chef avait acquis à titre définitif la renommée d'un homme habile et d'un négociant heureux. Il était surtout heureux pour les rivaux moins favorisés que lui, il était habile pour ceux qui, regardant les choses de bonne foi et se dégageant de toute passion, voyaient avec exactitude. Mais ce que peu de gens soupçonnaient, c'était que l'habileté de M. Thibault était surtout de la probité.

Les chroniques du négoce ont conservé un trait qui eut beaucoup de retentissement.

Une femme de la haute finance, effroyablement dépensière, et toujours aux prises avec des dettes de coquetterie, avait l'habitude de faire ses emplettes au *Murier*.

Elle vint un jour marchander une de ces étoffes ruineuses qui se paient presque leur pesant d'or, de sorte que le prix d'une robe donnerait de quoi vêtir cinquante malheureux.

Vous savez, dit la belle dame, que je suis une cliente attachée par la réputation qu'on vous fait de vendre à bénéfice légitime. J'espère donc payer ici moins qu'ailleurs l'étoffe qu'il me faut.

Madame, répondit M. Thibault, auquel la visi-

teuse s'était directement adressée, je ne sais si vous serez servie à souhait; ce qu'il y a de sûr, c'est que vous paierez la marchandise strictement ce qu'elle vaut.

Le choix fait, la dame se récria sur le prix.

On m'a offert la même étoffe à moitié moins.

Je veux le croire, mais, si je faisais ainsi les affaires, ce serait prendre le chemin de la faillite.

Faites faillite si vous voulez, monsieur, mais vendez à bon marché, répliqua la visiteuse contrariée et d'un air assez impertinent.

M. Thibault ne répliqua rien. Il appela un commis.

Reconduisez madame, dit-il sévèrement, elle n'a plus rien à faire ici.

Il perdit ainsi une excellente clientèle, sachant bien que sa susceptibilité la lui faisait perdre.

On le voit, la maison de la Chaussée d'Antin s'était assise sur cette base honorable qui permet à plusieurs générations de successeurs d'élever sûrement et avec honneur l'édifice d'une fortune.

Quoique fort riche, M. Thibault n'avait pas encore manifesté l'intention d'abandonner les affaires.

Quand on le mettait sur ce chapitre, le marchand n'avait ordinairement qu'une réponse :

J'aime les travaux et les traas du commerce. Le travail est une loi pour tous; pour moi, c'est un plaisir, non pas à cause des bénéfices, mais à cause des moyens à employer pour les obtenir et de l'usage auquel on peut les appliquer.

Aux intimes il ajoutait une explication plus complète :

Je suis père de famille et je garde ma maison pour un genre.

Or, M. Thibault, qui, dans les premières années de son établissement, avait exprimé sérieusement le désir de se marier, était finalement resté célibataire.

Au moment de réaliser une union qui semblait lui promettre des satisfactions de toute nature, il avait brusquement abandonné ses projets.

Sa détermination avait pris pour la famille dans laquelle il devait entrer les proportions d'un affront. Explications et excuses, rien n'avait pu désarmer ni convaincre ceux qui se croyaient offensés.

Tant pis! dit M. Thibault aux amis qu'il avait mis en œuvre; ma conscience m'a montré un obstacle, je ne le franchirai pas. Je regrette seulement qu'il se soit présenté de façon à sembler une défaite.

ments d'humanité qui nous animent excitent nos plus vives sympathies pour les Polonais, etc., etc., » par le paragraphe suivant :

« Sire, la question polonaise est une question d'humanité et d'ordre public européen; la France n'a pas la mission de prendre les armes pour une cause qui, examinée sous tous ses aspects, ne saurait être considérée comme ayant produit une offense à notre honneur ou une menace contre nos frontières; nous devons cependant épuiser l'action de notre concours moral en faveur de la Pologne, à laquelle Votre Majesté a donné publiquement les témoignages d'une sympathie profonde; nous croyons à l'opportunité de reconnaître comme belligérants les Polonais, non pas rebelles, mais héritiers d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités. »

Voici, d'après la *Gazette nationale*, de Berlin, le texte de la réponse du roi à l'adresse de la chambre des députés :

« J'ai examiné la teneur de l'adresse que la chambre m'a fait parvenir concernant l'affaire danoise, avec le soin que je suis toujours disposé à appliquer aux vœux et aux opinions de la chambre.

« Si, en tête de l'adresse, on a placé la proposition que la chambre avait déjà désigné la direction que l'honneur et les intérêts de l'Allemagne commandent de suivre, je veux bien admettre qu'on n'a pas voulu empiéter sur la décision qui m'appartient, aux termes de la constitution et des lois du pays, dans les rapports de la monarchie avec l'étranger.

« A ce droit royal qui m'appartient est lié indissolublement le devoir de défendre et protéger l'honneur et les intérêts de la Prusse vis-à-vis de l'étranger, et je sais que dans l'accomplissement de ce devoir je puis m'appuyer sur le dévouement éprouvé de mon peuple. Mais je sais aussi que je dois peser avec une sollicitude paternelle la question de savoir quand je dois appeler ce peuple à combattre et demander à sa volonté dévouée son bien et son sang.

« Je ne la trouverais pas conciliable avec l'accomplissement consciencieux de ma mission royale, si je ne vouais toute mon activité directrice aux hautes tâches que le roi et la constitution imposent au peuple.

« La chambre des députés peut donc être convaincue que la direction dans laquelle mon gouvernement a conduit la politique extérieure est le résultat de mes résolutions mûrement examinées.

« J'ai pris ces dernières en ayant égard aux traités conclus par la Prusse, à la situation générale de l'Europe et à notre situation particulière dans celle-ci; mais, en même temps, avec la ferme volonté de sauvegarder le droit allemand dans les duchés et de soutenir les buts légitimes que la Prusse doit atteindre, au besoin, les armes à la main.

« La forme et le moyen à employer pour arriver à ces buts, c'est à moi seul qu'il appartient constitutionnellement de les décider. Dans cette décision, je serai guidé par ma résolution inébranlable de conduire l'affaire des duchés d'une façon digne de la Prusse et de l'Allemagne; mais en même temps de garder aux traités le respect qu'exige le droit des gens. La chambre des députés ne saurait attendre de moi que je renonce arbitrairement et sans tenir compte des rapports internationaux de la Prusse aux traités européens conclus en 1852.

« La question de succession sera examinée par la Diète germanique avec ma participation, et je ne puis préjuger le résultat de cet examen. Avant que ce résultat soit fixé, il s'agit de se procurer les moyens nécessaires pour les mesures d'exécution résolues par la Diète germanique et des mesures de défense qui pourront peut-être devenir nécessaires par la suite.

« L'exécution de la résolution fédérale est une obligation qui incombe à l'Etat en vertu du droit et des traités, et les dangers qui peuvent naître facilement et rapidement ne doivent pas surprendre le pays à l'improviste.

« Dans ces circonstances, la chambre ne peut vouloir se charger de la grave responsabilité de refuser ces moyens tout à fait indispensables, ou d'attacher son assentiment à des conditions qui empiètent sur les droits indubitables de la couronne. Je ne comprendrais pas que la même chambre qui pousse si vivement mon gouvernement à l'action, m'en refusât les moyens dans le moment même et sur le terrain où cette action doit avoir lieu.

« Je le comprendrais d'autant moins que mes sentiments et ma parole garantissent que les moyens que je demande pour la défense du droit et de l'honneur du pays seront employés effectivement dans ce but. Tout doute à cet égard est contraire à la confiance que le peuple prussien est habitué à avoir dans la parole de ses rois.

« Je dois inviter la chambre, en lui rappelant sérieusement la gravité du moment et l'importance de cette décision pour l'avenir de la patrie, à mettre en délibération avec confiance le projet de loi présenté le 8 décembre, et, en considération du développement ininterrompu des faits, à accorder rapidement l'emprunt absolument indispensable pour l'accomplissement des obligations fédérales et les mesures nécessaires à la défense du pays.

« Berlin, 27 décembre 1863.

(Signé) GUILLAUME.

De Bismark, de Bodenschwingh, de Roon, de Lippe, comte d'Eulenburg. »

La chambre décide que la réponse du roi sera renvoyée à la commission de l'emprunt.

L'Europe, de Francfort, dit que la Diète s'est réunie le 4 janvier en comité. La commission s'est occupée, sans succès, de faire un rapport sur la motion du président de la Diète,

qui a demandé l'éloignement du duc d'Augustenbourg du territoire holsteinois.

La commission n'a pas trouvé de moyen terme pouvant satisfaire les exigences politiques contraires des divers gouvernements.

L'Europe donne également l'analyse d'une nouvelle note anglaise qui a été remise lundi à la Diète germanique.

Cette note a trait à la réunion d'une conférence, d'où lord John Russell fait dépendre le maintien de la paix.

L'Europe ajoute que la diplomatie anglaise donne journellement l'assaut à tous les gouvernements allemands et n'apporte plus le moindre ménagement dans ses menaces.

Le roi Christian a adressé à son armée une proclamation, où il est dit :

« La nouvelle année vous trouve sous les armes pour la défense de la patrie. C'est pourquoi moi, votre roi, je suis venu au milieu de vous. J'ai pris l'héritage de mon prédécesseur à un moment grave. Que l'amour de la patrie soit notre devise et que l'honneur de la patrie soit maintenu par les voies de la paix ou, s'il le faut, par les combats. Aucune vie ne sera trop précieuse pour sauver la patrie. L'armée possède, depuis les dernières guerres, des chefs éprouvés que suivront avec enthousiasme les jeunes soldats. Ce n'est pas le nombre, mais le courage et l'obéissance militaires absolus qui, dans toutes les éventualités, donnent la victoire. »

Le roi est heureux de penser qu'il pourra bientôt visiter les différents corps de troupes.

Le ministre de la guerre a appelé sous les drapeaux 14,000 hommes environ, appartenant à la réserve.

D'après un bruit général, répandu à Copenhague, on s'attend à y voir paraître très-prochainement une flotte française, et probablement aussi une flotte anglaise.

Nous recevons de Copenhague des nouvelles qui nous annoncent que le froid commençait à se faire sentir d'une manière exceptionnelle en Danemark. Si la température continue à baisser dans les mêmes proportions pendant quelques jours encore, la rigueur du froid paralysera forcément les opérations militaires.

(La France.)

D'après le *Berlingske-Tidende*, de Copenhague, il y aurait peu de chances de pouvoir maintenir la paix sur des bases conciliables avec l'honneur du Danemark.

La feuille danoise appuie d'une façon significative sur ce point, que le nouveau ministère suivra une politique strictement conforme à la Constitution.

On lit dans la France :

Nous recevons de Rome les informations suivantes relatives à un fait dont les journaux s'occupent depuis quelques jours et au sujet

duquel nous avons fait des réserves que l'exposé suivant justifie complètement.

La paisible ville d'Albano a été dans la soirée du 25 décembre le théâtre de désordres et de violences que leurs principaux auteurs ont cruellement expiés.

Une vingtaine de dragons pontificaux de l'escadron étranger caserné à Castel-Gandolfo, et dont quatre seulement avaient la permission, étaient venus passer leur après-midi à Albano. Dans la soirée, ces militaires échauffés par la boisson se mirent à parcourir les rues, le sabre à la main, blessèrent plusieurs habitants inoffensifs, résistèrent aux sommations des gendarmes français et pontificaux et semèrent dans la ville une épouvante telle, que la compagnie française du 59^e de ligne, qui tient garnison, fut requise de prendre les armes pour repousser les perturbateurs et les faire retourner à leur garnison.

Ce résultat avait été à peu près atteint, si ce n'est sans résistance, du moins sans effusion de sang, et les dragons pontificaux, suivis par la compagnie française, avaient fini par battre en retraite sur Castel-Gandolfo. Lorsque, arrivés aux portes de cette ville, ils firent volte-face, le sabre à la main, tandis qu'une partie d'entre eux, embusqués sur les côtés de la route, assaillaient les Français, coups de pierres. C'est alors que le capitaine du 59^e, qui s'était porté en avant de sa troupe et qui s'efforçait de calmer les mutins par de sages paroles, fut entouré et chargé par eux et atteint à l'épaule d'un coup de sabre qui déchira sa tunique et sa chemise. Un coup de pistolet étant parti au même instant des rangs des pontificaux, nos soldats ripostèrent par une décharge qui tua deux de leurs adversaires, et s'élançèrent, la baïonnette en avant, au secours de leur capitaine. Plusieurs autres soldats pontificaux furent blessés dans la mêlée qui suivit, le reste rentra précipitamment à son quartier.

Le capitaine français, après s'être assuré que l'ordre était rétabli et avoir échangé avec le capitaine commandant l'escadron de dragons quelques explications au sujet de cet événement fâcheux, remit sa troupe en marche et rentra à Albano.

La municipalité de cette ville vient de lui adresser une lettre de remerciements pour le courage et le dévouement qu'il a déployés dans cette circonstance.

Cet incident, complètement étranger à la politique, n'a altéré en rien les bonnes relations qui existent entre l'autorité militaire française et le gouvernement pontifical.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Correspondance de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Paris, 5 janvier 1864.

Mon cher Directeur,

Le mois de janvier fait magistralement son

Cet obstacle était une parenté collatérale qui lui avait légué deux enfants.

— Si je me mariais, disait M. Thibault, ces deux êtres ne seraient plus pour moi que des neveux, car j'aurais probablement des enfants. Qui sait d'ailleurs de quel œil une femme étrangère les verrait?

— On lui disait bien :

— Mais tous les jours on voit des oncles élever des neveux, sans que cela les empêche de se faire une vraie famille. Votre situation est assez belle pour ne pas gêner vos inclinations et restreindre votre protection.

Cette observation ne put vaincre la résolution du commerçant.

— C'est un devoir sacré que je dois remplir, dit-il de façon à mettre un terme à toutes les instances, et rien ne m'en détournera.

Au bout d'un certain temps, le neveu et la nièce qu'il avait adoptés, disait-on, sur la recommandation d'une sœur de Normandie, veuve elle-même et qui les laissait orphelins, devinrent les enfants de la maison dans le sens le plus complet de l'expression.

Pour eux, le souvenir de leur famille s'était graduellement perdu dans ces lointains de l'enfance que le temps estompe de ses brumes.

Maurice et Hélène (c'étaient les noms de ses enfants d'adoption) avaient pris, étant tout jeunes, l'habitude de nommer le négociant leur père. L'habitude avait été d'autant plus facile à contracter, qu'il semblait que M. Thibault eût eu la soudaine intuition des devoirs et des instincts paternels.

En voyant les choses sur ce pied, les voisins, souvent renouvelés, comme il arrive à Paris, prenaient à la lettre la transformation affectueuse de la parenté collatérale en filiation. Ils supposaient leur voisin dans cette situation par suite d'un veuvage et c'était tout.

Hélène était *mademoiselle*, c'est-à-dire la fille du maître, comme Maurice était *monsieur Maurice*, dans le même sens.

Les commis savaient cependant à quoi s'en tenir sur la vérité matérielle, et c'était sur l'erreur accréditée au dehors que se produisaient des commentaires accidentels. On conçoit qu'ils n'ouvraient pas des perspectives bien profondes. Neveux ou enfants, qu'importait? L'intérêt nécessaire à ces investigations rétrospectives qui cherchent un filon romanesque dans l'intérieur des familles ne se soutient qu'à la condition de trouver l'excitation d'une énigme, de particularités singulières et curieuses qui poussent ou

stimulent les commentaires. Mais, comme il ne se trouvait absolument rien autre chose en jeu, dans le fait, qu'une adoption aussi commune que naturelle, on n'essayait guère d'aller plus loin. D'ailleurs, à quoi bon? Le fait réel n'était pas plus surprenant que le fait apparent.

On conçoit que la parfaite loyauté, la valeur intellectuelle, et peut-être les succès industriels de M. Thibault, non moins que sa persistance dans une carrière qui lui avait donné la fortune, lui eussent fait une réputation exceptionnelle. Toutes ces circonstances et ces mérites émis l'avaient désigné aux honorables fonctions attachées aux chambres et aux tribunaux consulaires, aux commissions et aux conseils d'enquête, en un mot à toutes les positions officiellement laborieuses, d'autant plus honorables qu'elles sont gratuites.

On avait voulu, mais vainement, produire sur un théâtre plus étendu les capacités, la droiture et les principes du négociant. La représentation politique, qui est souvent et très-justement le complément d'une carrière industrielle, répugnait à M. Thibault, car il savait combien l'inflexibilité de ses principes lui susciterait d'animosités. En outre, c'était le temps où la députation comportait pour ceux qui en étaient

investis un rôle militant qu demandait de nombreuses qualités pour être dignement rempli, et sa modestie lui inspirait des doutes sur l'utilité de son intervention dans ces grandes luttes, plus que des doutes, une défiance sincère de ses aptitudes.

Les délégués d'un comité électoral influent avaient plusieurs fois, mais vainement, demandé au négociant de se laisser présenter aux suffrages des électeurs de son arrondissement, en garantissant l'élection.

— Je suis profondément honoré de votre démarche, avait répondu M. Thibault. Mais je ne puis y répondre comme je le souhaiterais. Songez donc qu'en dehors du commerce et de l'industrie je ne sais rien et n'ai presque rien étudié. La bonne volonté suffit-elle? Je ne puis le croire. Des études après coup ne peuvent remplacer l'éducation politique qui prépare aux fonctions publiques ou à la participation directe au gouvernement. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le bon sens, la droiture, la bonne volonté, répondent à tout... Le courage suffit-il pour faire un bon officier ou seulement un bon soldat?

— Mais l'industrie et le commerce ne sont-ils pas assez souvent en cause, par ce temps de doctrines hasardées, pour avoir besoin de défenseurs expé-

entrée. L'hiver, doux et clément jusqu'à la fin de décembre, vient de nous faire sa visite en personne. Il ne s'est pas contenté de nous envoyer sa carte, usage banal et suranné qui n'est ni naturel, ni sincère.

Non, il est venu lui-même, ce bonhomme Hiver que nous commençons à oublier, car les derniers jours de décembre avaient été d'une douceur à faire croire à un printemps anticipé. Mais, dès le premier jour de l'an, Paris s'est trouvé enveloppé de pluie et de brouillards; puis, le soir même, la température a totalement changé, et à minuit le thermomètre marquait 4 degrés au-dessous de zéro.

Depuis lors, l'intensité du froid n'a fait qu'augmenter. Le thermomètre est descendu à 9 et 10 degrés. On patine déjà au bois de Boulogne; mais nos pauvres petits boutiquiers du boulevard se plaignent de cette invasion traîtresse de la gelée et de la bise, qui a rendu bien cruels leurs derniers jours de campement dans les barraques. On s'accorde à dire que la quinzaine du jour de l'an a été très-mauvaise cette année pour ces petits marchands forains, qui représentent toute la menue industrie parisienne.

Le jour de l'an s'est passé du reste comme d'habitude, avec ce mélange de gaieté forcée, de poignées de mains loyales, de sourires équivoques et de souhaits de bon aloi qui s'échangent ce jour-là! Que d'embrassements sincères! mais aussi que de baisers de Judas!

Il faut constater cependant, à l'honneur de notre époque, que les liens de famille sont encore très-solides parmi nous, s'il faut du mois en mesurer la force au grand nombre de lettres que la poste distribue le 1^{er} janvier. Voici les chiffres que publient quelques journaux: Jeudi, veille du jour de l'an, huit cent mille lettres environ ont été déposées dans les bureaux de poste; sur ce nombre, six cent mille ont été jetées au dernier moment, entre cinq et six heures du soir.

Ajoutez à ces huit cent mille lettres, quatre ou cinq cent mille cartes de visites déposées le même jour, et voyez l'énorme mouvement que la taxe unique et la commodité du timbre-poste ont imprimé à la circulation des plis de toute sorte.

Les présents les plus à la mode cette année, pour les relations n'ayant pas de caractère d'intimité, étaient les bonbons; et les boutiques de nos confiseurs à la mode, Boissier, Siraudin, Seugnot, Marquis, ont été dévalisées comme à l'ordinaire. Mais on s'est généralement borné au nécessaire. On n'a pas fait de folies. Nous devenons chaque jour plus sages.

En cadeaux riches, j'ai vu offrir surtout des bijoux copiés sur les modèles si purs du Musée Campana; les objets anciens se cotent toujours des prix énormes. Le corail rose continue à être en grande faveur. Les perles roses sont encore bien davantage. Entre autres

somptueux cadeaux du nouvel an, on cite un collier de 150,000 fr. offert à M^{me} Isaac Pereire par son époux, le député réélu des Pyrénées-Orientales.

Les étrennes ne sont pas une invention moderne. Elles existent depuis que le temps est divisé en années, c'est-à-dire depuis le commencement du monde. On sait que les Romains donnaient des dattes, des figues, du miel, auquel les clients ajoutaient, pour leurs patrons, une petite pièce de monnaie appelée *stips*, une obole, un centime. Mais depuis lors, combien a-t-on perfectionné cet usage tyrannique.

Je ne suppose pas que les anciens eussent inventé les compliments manuscrits, lithographiés, gravés et imprimés que nous adressent, en un style héroïco-burlesque, MM. les concierges, les porteurs de journaux, les tambours, oh! les tambours surtout. Je ne connais pas de specimen plus curieux de leur éloquence rouflante que le compliment monumental qui va suivre, adressé aux élèves de l'École polytechnique, représentés par l'élève président de leur Société de secours. Je copie textuellement:

« Monsieur le Président,

» La coutume et les habitudes de votre bureau de bienfaisance nous permettent d'en voir en notre faveur exécuter un acte de clémence en notre égard.

» C'est dans ce renouvellement d'année que nous venons en réclamer le doux prix comme la rosée est nécessaire à la végétation.

» Nous saisissons vos bienfaits avec le plus vif empressement; notre reconnaissance qu'en déterminent les évidentes lumières que vous acquérez dans ce temple de mémoire, jointe à la manifestation de vos sensibles sollicitudes, n'en diminueront pas l'heureux souvenir de vos mémoires temporelles.

» Recevez, monsieur le Président, l'honneur de notre considération la plus distinguée.

» S..., caporal-tambour, etc. »

LÉON MARSAY.

Nouvelles Diverses.

L'effet du sucre et du tabac sur les dents a été discuté dans une assemblée de chirurgiens allemands qui a eu lieu dernièrement à Francfort. Les membres ont décidé dans les deux cas, que ces substances, prises dans un état pur et en quantités raisonnables, ne sont nullement malfaisantes.

— On lit dans le *Journal de Constantinople*:

La mort de l'émir Abd el-Kader, dont la nouvelle avait été répandue, est démentie d'une façon positive. On sait par des informations toutes récentes, que l'émir était aux dernières dates, à Médine, l'une des trois villes saintes, et qu'il devait arriver vers le 15

Quant à sa bienfaisance, elle était inépuisable dans le sens que prend le mot quand les limites de la générosité réfléchie sont dépassées. C'est une hyperbole surtout applicable à la variété des bienfaits.

Le secret semblait l'atmosphère inséparable des bonnes œuvres du négociant. Jamais le mot de l'écriture ne fut plus complètement traduit: la main gauche ignorait toujours le bien que faisait la main droite. Les exigences en fait de discrétion dépassaient tout ce qu'on peut supposer quand un intermédiaire devait forcément devenir son aumônier. Tributaire de toutes les œuvres de compassion, il paraissait sauvage et brusque pour peu que le remerciement tournât à l'éloge.

Il ne faut pas croire qu'un homme qui avait si laborieusement édifié sa fortune fit le bien sans discernement. Aussi, quand il agissait directement, mesurait-il le secours au besoin, après de sérieuses informations. L'intervention du négociant à tous les degrés de la pauvreté inconnue ou déguisée ne se bornait pas seulement à quelques pièces d'argent jetées comme le sou du passant dans la sébille de l'aveugle. Il se donnait tous les soucis de la charité intelligente et véritablement chrétienne.

(La suite au prochain n^o méro.)

décembre à Djeddah, afin de s'y embarquer pour retourner à Damas.

— On vient de distribuer au Corps-Législatif le compte-rendu annuel du produit de la fabrication et de la vente exclusive du tabac. Il en résulte que la régie a acheté en 1861 pour 29,547,000 fr., qui ont demandé 10 millions de main-d'œuvre soit 40 millions de dépenses. Le produit total a été de 216 millions 139,000 f., ce qui a procuré au Trésor un bénéfice net de 163,346,000 fr.

— On lit dans le *Courrier du Gard*:

Un ouvrier serrurier s'est pendu dans les terrains vagues encore qui avoisinent l'Hippodrome de Nîmes. A peine le docteur avait-il achevé son procès-verbal que la foule se précipitait sur la corde et s'en disputait les morceaux même à coups de poing. Vous ne savez donc pas, répondait l'un des combattants à un témoin étonné de la lutte, — vous ne savez donc pas qu'il y a dimanche prochain tirage d'une grande loterie dans les environs, et que la corde pendu peut donner le gros lot à son propriétaire? Que répliquer à cela? Les hommes meurent ou se tuent, les superstitions restent et s'éternisent.

— Lablache, le grand chanteur, était comme on sait, très-gros. Une année, il donnait des représentations à Londres en même temps que l'on exhibait aux Anglais le général Tom-Pouce.

Ces deux célébrités habitaient le même hôtel.

Une dame anglaise qui n'avait pu voir le général Tom-Pouce, forcée de quitter Londres subitement, ne voulut pas partir sans connaître le nain célèbre. Elle courut à son hôtel, et, se trompant de porte, elle sonna chez Lablache. Celui-ci ouvre lui-même; la dame recule de deux pas:

— Je venais voir le général Tom-Pouce, dit-elle.

— C'est moi, madame, dit Lablache.

— Oh! j'ai donc été trompée? On m'avait dit que vous étiez, monsieur, un tout petit homme.

— Au théâtre, oui, madame; mais rentré chez moi je me mets à mon aise.

Chronique Locale.

M. le Directeur de la compagnie du chemin de fer d'Orléans vient, au nom du conseil d'administration de cette compagnie, d'adresser à M. le Maire de Saumur, président du Bureau de bienfaisance, une somme de deux cents francs, destinée au soulagement des pauvres de cette ville.

Nous saisissons cette occasion pour adresser, au nom de la classe nécessiteuse, nos bien sincères remerciements à la compagnie du chemin de fer.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Hambourg, 5 janvier. — On mande de Kiel que les Danois ont imposé des réquisitions énormes à la partie sud-est du Sleswig, dite le Wold-danois. Ce pays est tenu d'expédier au Sleswig 500 voitures à deux chevaux et 1,500,000 kilogrammes de paille.

Berlin, 6 janvier. — On mande de Copenhague que le duc Charles de Glucksbourg, frère du roi, a prêté serment de fidélité et hommage à Christian IX, comme roi de Danemark, et duc de Sleswig-Holstein. Le titre d'Altesse royale a été conféré au duc Charles.

D'après le *Gazette de Flensbourg*, le bailli Krogh aurait été nommé ministre pour le Sleswig, et il serait déjà parti pour Copenhague.

Londres, 6 janvier. — Le *Times* espère que la France et l'Angleterre s'entendront pour empêcher l'Allemagne de faire la guerre.

Le *Morning-Post* voit avec satisfaction que l'allié de l'Angleterre, après tant de trésors et de sang dépensés, se trouve maintenant en

bonne voie pour terminer la campagne du Mexique.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 5 décembre au 1^{er} janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{er} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remare.	»	»	»	»	9 19	»	5 33	»
2	Morisseau.	1 4	»	»	»	15 30	»	5 50	»
3	Touchet.	1 4	»	»	»	6 17	»	5 38	»
4	Poisson.	2 3	»	»	»	16 32	»	7 68	»
5	Groleau (2).	»	»	»	»	»	»	17	»
6	Lanier.	»	»	1 4	»	»	»	25	»
7	Corbineau.	»	»	»	»	14 43	»	9 68	»
8	Séchet (3).	»	»	»	»	7 25	»	4 8	»
9	Prouteau.	»	»	»	»	3	»	5 10	»
10	Chalot.	»	»	»	»	4	»	5 11	»
11	Pallu.	»	»	2	»	3 15	»	2 26	»
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	11 8	»
2	Baugé.	»	»	»	»	»	»	6	»
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	9 3	»
4	Milouneau.	»	»	»	»	»	»	3 2	»
5	Touchet.	»	»	»	»	»	»	1 1	»
6	Quantin.	»	»	»	»	»	»	3 7	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	7 3	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	17 9	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	9 4	»
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	8 3	»
11	Groleau.	»	»	»	»	»	»	2	»

(1) Un veau refusé pour défaut de qualité.

(2) Un mouton refusé pour défaut de qualité et un veau pour défaut de poids.

(3) Trois veaux refusés pour défaut de qualité.

Saumur, le 4 janvier 1864.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis quelque temps, on fait courir le bruit que je quitte mon commerce d'horlogerie et de bijouterie.

Je crois devoir protester contre cette assertion et assurer ma clientèle qu'elle m'a témoigné trop de confiance jusqu'à ce jour pour que je veuille quitter les affaires, que j'espère continuer longtemps encore.

J'ai l'honneur de vous saluer,

(8) JULES PICHÉRIE-BOUCHÉ.

INSTITUTION BERGAULT.

Mesdemoiselles Bergault, maîtresses de pension, qui jusqu'alors ont obtenu la confiance des parents qui ont bien voulu leur donner leurs enfants, font savoir, qu'ayant déjà des maîtres d'agrément, elles auront de plus un professeur pour le premier cours.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 2 janvier 1864.

Revue politique de la semaine. — *Courrier de Paris*. — Evénements de Pologne. — Causerie dramatique. — Les Hospitaliers militaires. — Les fêtes de la Circoncision en Turquie. — La Clé des champs. — Questions politiques et littéraires. — Sir John Lawrence. — Beethoven. — La Birmanie. — Harding.

Gravures: Les surprises du nouvel an. — Evénements de Pologne: Les Russes mis en déroute par le détachement de l'abbé Mackiewicz (district de Kowno); Florkowski attaché à la selle d'un dragon et traîné dans les rues de Vilna. — Bivouac des troupes danoises sur les frontières du Holstein. — Les fêtes de la Circoncision en Turquie (2 gravures). — Sir John Lawrence, vice-roi et gouverneur général de l'Inde. — Beethoven. — La Birmanie (3 gravures). — Harding (2 gravures). — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a été, cette semaine, entièrement préoccupée de la liquidation de fin d'année qui méritait en effet d'attirer l'attention des spéculateurs. La cherté du report ne permet pas de douter que, malgré les nombreuses liquidations partielles qui ont dégagé le marché, la place ne soit encore très-engagée à la hausse, et il y a lieu de penser que les acheteurs qui restent encore sur la brèche, après avoir subi plu-

seurs reports onéreux, ne sont pas disposés à se liquider facilement.
 Les cours des principales valeurs ne s'éloignent guère de ceux auxquels nous les avons laissés il y a huit jours. Le Crédit mobilier est exactement au même prix, soit à 1,053. Les oscillations pendant toute la semaine n'ont guère dépassé 1,050 et 1,030

Le Crédit foncier a monté de 3 fr. Le Crédit mobilier espagnol de 3.75.
 Les chemins de fer donnent lieu à des transactions peu animées. Les recettes sont assez satisfaisantes.
 Les capitaux de placement se portent avec empressement sur les actions de la Société du boulevard du

Temple, qui sont recherchées à 425 fr.
 La Banque de capitalisation, 14, rue du Conservatoire, continue à admettre en participation les sommes les plus minimes et les intéresse à ses opérations.
 On apprécie beaucoup les facilités que certaines maisons offrent aux capitalistes qui ont des coupons

à recevoir. La maison Saillard, 16, rue Grange-Battelière, qui a centralisé ces opérations, a payé, depuis le 1^{er} janvier, d'innombrables quantités de coupons, au taux de 0,05 c. par coupon de 7.50.
 J. PARADIS.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

10 francs l'ouvrage complet rendu franco dans les départements.

ENCYCLOPÉDIE PRATIQUE

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE

RÉPERTOIRE DE TOUTES LES CONNAISSANCES USUELLES,
 Augmenté d'un APPENDICE contenant la formule des Actes de l'état-civil, des Actes sous seings-privés, etc.,
 RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS SPÉCIAUX,
 Sous la direction de **D. LEPRINCE**, ancien élève de l'École des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

Ce DICTIONNAIRE est une œuvre complète qui restait à faire, quoiqu'il ait été publié déjà un grand nombre de volumes sur les matières qu'il embrasse.
 On trouve, en effet, dans ce vaste RÉPERTOIRE D'INDICATIONS AUSSI SÛRES QUE PRÉCIEUSES, toutes les CONNAISSANCES USUELLES, tous les RENSEIGNEMENTS UTILES, toutes les RECETTES D'UNE APPLICATION JOURNALIÈRE, dont nul, ignorant ou savant, riche ou pauvre, ne saurait se passer.
 Ce DICTIONNAIRE résume, en un mot, toutes les NOTIONS PRATIQUES de religion, de morale et d'éducation; de législation et de droit; d'administration, de finances, d'industrie et de commerce; de médecine et d'hygiène; d'économie domestique et d'économie rurale; d'exercices de corps, de jeux de société, etc.
 Mais ce DICTIONNAIRE, avec les 10,000 mots qui le composent, n'est pas seulement l'Ouvrage LE PLUS COMPLET qui ait été publié sur l'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, sur cette science dont l'application est de tous les instants, c'est aussi le MOINS CHER de tous les dictionnaires encyclopédiques.
 En effet, tandis que tous les Dictionnaires se vendent 20, 25 et 30 fr., quand ils ne se vendent pas beaucoup plus cher, celui que nous publions ne coûte que DIX FRANCS, port payé, prix sans précédent en librairie pour ces sortes d'ouvrages.
 Ainsi, pour DIX FRANCS, on peut recevoir FRANCO, dans les départements, UNE ENCYCLOPÉDIE PRATIQUE, imprimée en caractères neufs, sur papier colombier, et formant un gros volume grand in-4^e de 960 pages, à 3 colonnes compactes, contenant plus de dix millions de lettres.
 Pour recevoir FRANCO, dans les départements, un exemplaire du DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, envoyer un mandat-poste de 10 fr. à l'ordre de **M. D. Leprince**, rue de Vaugirard, 98, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1853, savoir :
 Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.
 Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON
 Située à Saumur, quai de Limoges, Autrefois occupée par M^{me} Cailhabet.
 S'adresser audit notaire. (621)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON,
 Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 18,
 Occupée actuellement par M. Launay, professeur au collège.
 Cette maison comprend au rez-de-chaussée six pièces, caves, jardin, pompe, etc.
 S'adresser à M. MILLION, couvreur, sur les Ponts. (680)

A VENDRE
 Ensemble ou par lots,
LA SUPERFICIE DU TERRAIN
 de
LA MINOTERIE DE SAUMUR
 Située à la Croix-Verte, route du Mans,
 Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur.
 S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

A VENDRE
 D'OCCASION,
 AMÉRICAINNE fermée, se décourvant à volonté.
 S'adresser au bureau du journal.
BOUTEILLES
A VENDRE
 A prix réduits.
 S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,
QUATRE TOURS à faire du grain de chapellet;
QUATRE TOURS à guillocher.
 S'adresser à M. MARLIAC. (9)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
LE CHATEAU DE BRIACÉ,
 Commune de St-Lambert-des-Levés, arrondissement de Saumur.
 S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (10)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,
 Séparément,
DEUX MAISONS
 Rue de l'Ancienne-Messagerie.
 L'une avec, cour, écurie et remise, n° 9, occupée par M. Bossard, médecin.
 L'autre occupée par M. Mauront, contrôleur, n° 5.
 S'adresser à M. BARRIER jeune.

MAISON A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
 Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
 Un **SECOND ÉTAGE**, comprenant deux chambres et deux cabinets, salle à manger et cuisine, — cave et grenier, rue du Temple, n° 4, près la rue Neuve-Beaurepaire.
 S'adresser à M. PINET, dans la maison, ou, en cas d'absence, à M. A. LEROY, rue du Petit-Maure. (686)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,
UNE MAISON AVEC JARDIN,
 Rue du Pavillon,
 Occupée par M. FREY.
 S'adresser à M^{me} TESSIÉ, rue de la Petite-Billange, n° 10. (687)

M^e Le Blaye, notaire à Saumur.
DEMANDE UN CLERC. (5)

BIDIER-CHAMPNEUF

Reçoit des TRUFFES du Périgord, deux fois par semaine; — il tient CONSERVES de toutes sortes: asperges, champignons, sardines, etc. (681)

BON BILLARD

A VENDRE
 S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN

DE CHARBONS ET COKE

Quai Saint-Nicolas,
ANCIEN ÉTABLISSEMENT CHARNOD.

La Compagnie des Houilles de Blanzay a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir, dans des magasins situés quai Saint-Nicolas, ancien établissement Charnod, un **dépôt de charbons et coke**, pour la vente en gros et en détail, à des prix très-modérés, tels que :
Charbons de Blanzay, purgés de menu grélat, tout venant ordinaire des menus, anthracites, pour fours à chaux;
Charbons anglais, roche de Sunderland, noisette de Sunderland, cardiff pour forge, cardiff à vapeur, cardiff menu Liverpool.
Charbons de Saint-Etienne.
Coke de charbons anglais.
 S'adresser à M. JEUNETTE, agent de la Compagnie, place de l'Hôtel-de-Ville, 18, à Saumur. (6)

NOUVEAU DICTIONNAIRE

Complet

DES COMMUNES

De la France et des Colonies françaises,

Contenant la nomenclature de toutes les communes, leur division administrative, leur population d'après le dernier recensement, leurs principales sections, les bureaux de poste, leur distance de Paris, les stations de chemins de fer, les bureaux télégraphiques, l'industrie, le commerce, les productions du sol, etc., accompagné de la carte de France et des chemins de fer, par M. GINDRE DE MANCY.
 Un volume grand in-8°. — 12 francs. — Envoi franco.
GARNIER FRÈRES, rue des Saints-Pères, 6, à Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 JANVIER.			BOURSE DU 6 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 30	»	»	66 50	»	20
4 1/2 pour cent 1852.	94 60	»	»	94 60	»	»
Obligations du Trésor.	450	»	»	450	»	»
Banque de France.	3300	10	»	3300	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1225	»	»	»	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1190	»	»	1190	»	»
Crédit Agricole.	627 50	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	700	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier.	1036 25	»	8 75	1040	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	766 25	»	2 50	770	»	3 75
Orléans (estampillé).	977 50	2 50	»	975	»	2 50
Orléans, nouveau.	817 50	3 75	»	816 25	»	1 25
Nord (actions anciennes).	968 75	»	»	975	»	6 25
Est.	477 50	»	»	478 75	1 25	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	930	»	»	927 50	»	2 50
Lyon nouveau.	885	»	»	885	»	»
Midi.	677 50	»	5	676 25	»	1 25
Ouest.	512 50	2 50	»	515	»	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1650	»	»	1650	»	»
Canal de Suez.	465	»	10	470	»	5
Transatlantiques.	511 25	»	1 25	517 50	6 25	»
Emprunt italien 5 0/0.	71 35	»	10	71 25	»	10
Autrichiens.	401 25	1 25	»	397 50	»	3 75
Sud-Autrich.-Lombards.	516 25	»	»	517 50	1 25	»
Victor-Emmanuel.	393 75	»	1 25	390	»	3 75
Russes.	»	»	»	»	»	»
Bomains.	380 25	»	2 50	372 50	»	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	610	»	3 75	611 25	1 25	»
Saragosse.	620	»	»	617 50	»	2 50
Séville-Xérès-Séville.	480	»	»	485	»	5
Portugais.	445	2 50	»	442 50	»	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	300	»	»	300	»	»
Orléans.	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	293 75	»	»	293 75	»	»
Ouest.	290	»	»	290	»	»
Midi.	287 50	»	»	292 50	»	»
Est.	287 50	»	»	287 50	»	»